

L'an deux mille dix, le vingt et un septembre, le Conseil Municipal de la commune d'ARCHAMPS, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Bernard JOUVENOZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 septembre 2010

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : MM B. JOUVENOZ -- R. LARUE – M. MAYET - Y. CHAVANNE – A. GUILLOT -D. PERAY
M. LANCHE - D. BAUDET - C. NIQUILLE- JC. MAILLOT – C. COBLENCÉ – H. JOUCLARD

Absent(e)s (excusé(e)s : S. FONTAINE, C.L. SIMEONI, J.F. HOTELLIER qui a donné pouvoir à R. LARUE)

Monsieur André GUILLOT a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour de la séance.

ENQUÊTE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET ENQUÊTE PARCELLAIRE POUR L'AMENAGEMENT DU CHEMIN DE CHEZ BLONDIN

La commune a décidé l'exécution d'une mission de maîtrise d'œuvre visant à aménager la voie communale dite « Chemin de Chez Blondin ».

L'amélioration de cette route a pour objectif de :

- d'organiser la circulation sur toute la longueur du chemin de Chez Blondin
- d'assurer la sécurité de la circulation piétonne jusqu'à la RD 18 par la mise en place d'un trottoir
- de garantir un accès sécurisé aux propriétaires limitrophes de la voie

Afin de finaliser l'aménagement de cette voie communale, la collectivité doit maîtriser le foncier et n'ayant pu obtenir à ce jour des accords amiables sur l'ensemble du projet, la Commune d'Archamps souhaite que soit diligentée une enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, notamment en ce qui concerne la nature des travaux, le coût de l'opération, et en avoir délibéré à l'unanimité des présents :

- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à réaliser les acquisitions sur la base de l'estimation des services fiscaux ;
- ↳ **APPROUVE** le dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique établi par la SED de la Haute-Savoie ;
- ↳ **CONFIRME** que les indemnités fixées par les services fiscaux devront être proposées aux propriétaires n'ayant pas accepté un accord amiable ;
- ↳ **DEMANDE** à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie l'ouverture d'une enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et parcellaire conjointe.

RAPPORT ANNUEL DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de donner son avis sur le rapport de l'année 2009.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- ↳ **FORMULE** un avis favorable au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2009,
- ↳ **DIT** que le rapport sera mis à la disposition du public dans les conditions visées à l'article L 1411-13 du CGCT, sur place dans les quinze jours suivant la réception.

**COMMUNAUTE DE COMMUNE DU GENEVOIS :
RAPPORTS ANNUELS DU SERVICE PUBLIC DE
L'EAU POTABLE, DE L'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF, DE L'ASSAINISSEMENT NON
COLLECTIF ET DE L'ELIMINATION DES DECHETS**

Le Conseil Municipal prend connaissance des rapports de la Communauté de Communes du Genevois pour l'année 2009 des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif, non collectif et d'élimination des déchets.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- ↳ **PREND ACTE** des rapports.

**CONSTITUTION D'UNE ASSOCIATION FONCIERE
PASTORALE AUTORISEE DU MONT SALEVE**

Monsieur le Maire expose l'intérêt qu'il y aurait pour la commune, à participer à une opération de remise en valeur pastorale dans le cadre d'une Association Foncière Pastorale Autorisée sur les communes de MONNETIER-MORNEX, BOSSEY, COLLONGES-SOUS-SALEVE, LA MURAZ, ARCHAMPS, BEAUMONT, LE SAPPEY, PRESILLY, VOVRAY-EN-BORNES, CRUSEILLES dans le département de la Haute-Savoie.

Cette Association Foncière Pastorale permettrait un regroupement de certaines parcelles et la réalisation de travaux d'améliorations pastorales, aidées prioritairement par les financeurs publics, sans remettre en cause la propriété des parcelles incluses.

Il est alors présenté les statuts de l'AFP du Mont Salève ainsi que son périmètre et le programme indicatif de travaux.

Il faut noter que les parcelles appartenant à la commune d'Archamps s'étendent uniquement sur la commune d'Archamps pour une surface de 6,74 hectares.

Le Conseil, après avoir examiné le projet d'Acte d'Association et après avoir délibéré à l'unanimité des présents :

- ↳ **DECIDE** de participer à la réalisation de cette Association ;
- ↳ **DECIDE** de nommer Monsieur le Maire ou son représentant pour le représenter lors des assemblées ;
- ↳ **DECIDE** de faire apport des parcelles désignées sur les états joints et donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer le bulletin d'adhésion ;
- ↳ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour appliquer ces décisions, signer les documents et procéder aux notifications et affichages réglementaires.

**TRANSFORMATION DE POSTE : MODIFICATION
DU TEMPS DE TRAVAIL**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la situation du poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe 32/35 et indique que la charge de travail assuré a augmenté.

Il propose de modifier le temps de travail et de modifier le poste pour le passer à temps complet.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- ↳ **DECIDE** le modifier le poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe et de porter son temps de travail à 35/35,
- ↳ **DIT** que cette modification prendra effet à compter du 1^{er} octobre 2010
- ↳ **CHARGE** Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette décision

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION RELATIVE AU
TRANSFERT PARTIEL DE LA FISCALITE DE LA
COMMUNE D'ARCHAMPS AU SMAG SIGNEE LE
21/12/1998**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 15 décembre 1998 ainsi que la convention relative au transfert de fiscalité entre la commune d'Archamps et le Syndicat Mixte d'Aménagement du Genevois (S.M.A.G.)

Monsieur le Maire indique qu'à la suite de la réforme sur la taxe professionnelle il convient de modifier la convention dans son article 2 et donne lecture du projet d'avenant.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- ↳ **APPROUVE** la modification de la convention signée le 21 décembre 1998 et l'avenant annexé à la présente,
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant,
- ↳ **CHARGE** Monsieur le Maire de suivre cette affaire

**FOYER DE SKI DE FOND: TARIFS SAISON
2010/2011**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de délibérer sur les tarifs de la saison 2010/2011 d'accès aux pistes de ski fond, ce qu'elle accepte.

Il propose, conformément à la Loi Montagne du 09 janvier 1985 et la délibération du Conseil Municipal en date du 30 janvier 1986, de fixer les tarifs suivants :

NP national adulte	150,00 €
NP national jeune	32,00 €
NP 74 adulte	79,00 €
NP 74 jeune	25,00 €
Carte Rhône-Alpes adulte	112,00 €
Carte Rhône-Alpes jeune	25,00 €
NP sites adultes	49,00 €
NP sites jeunes	21,00 €
Pass' scolaire	10,50 €
Pass' Hebdo adulte	29,00 €
Pass' Hebdo jeune	16,00 €
Tickets journée adulte	6,50 €

Tickets journée jeune	3,00 €
Scolaire journée	2,60 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents:

- ↳ **APPROUVE** les montants et modalités de perception de la redevance pour la saison 2010/2011
- ↳ **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour en assurer l'application

RECOURS CONTRE LE PC 07401609H0004 : DEFENSE DES INTERETS DE LA COMMUNE DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du recours en annulation formé devant le Tribunal Administratif de Grenoble par Mme Rosina DI BATTISTA contre le permis de construire n°7401609Q0004 délivré par arrêté du 19 juin 2009 à Monsieur Alfio RAGNELLI FICAGLIA.

Monsieur le Maire rappelle les termes de l'article L 2132-1 du code général des collectivités territoriales : il appartient au Conseil Municipal de délibérer sur les actions à tenter au nom de la commune.

Entendu cet exposé et considérant la mise en cause de la commune, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire à ester en justice et lui demande d'assurer la défense des intérêts de la commune devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le cadre du recours exercé par Mme Rosina DI BATTISTA.
- ↳ **MANDATE** la société d'avocats LEVANTI REDON, pour défendre les intérêts de la commune dans cette procédure.

DEMANDE DE DENOMINATION DE COMMUNE TOURISTIQUE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le décret n° 2008-884 du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme, notamment son article 1.

Il présente l'intérêt pour la commune d'obtenir la dénomination de commune touristique.

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des présents :

- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire de solliciter la dénomination de commune touristique selon la procédure prévue à l'article 1 du décret n° 2008-884 susvisé

SUBVENTIONS 2010

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les demandes de subventions faite par les associations communales et extérieures.

Après examen des demandes de subventions présentées par les associations, le Conseil Municipal vote des subventions pour un montant global de 200 €. La liste des subventions votées est disponible en mairie.

COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur Jean-Claude MAILLOT rend compte de la commission d'urbanisme réunie le 8 septembre 2010 :

- M. Mme PERAY Olivier : ravalement de façades

- M. FOURNIER Patrick : installation d'un pavillon de jardin
- Mr RICHY Xavier : installation de 2 abris de jardin
- Mr RAGNELLI Alfio : création de 2 serres et d'un abri de jardin
- Mr GENTINETTA Marc : création d'une véranda
- Mr GOLAZ Jean-Luc : installation d'un abri de jardin
- Mr DROZ Christian : installation de panneaux
- Mr GROSSIORD Jean-Claude : installation d'une clôture et d'un portail
- Mr CARBONNEL Jean-Bernard : Création d'une véranda et d'un auvent
- Mr LAVERRIERE Gérard : PC modificatif : établissement d'1 plan de division

Monsieur Jean-Claude MAILLOT rend compte de la commission bâtiment qui a procédé à la visite du bâtiment du foyer de ski de fond à la Croisette. Il indique que des travaux d'urgence sont nécessaires et qu'ils vont être chiffrés précisément.

TRAVAUX

Monsieur LARUE fait le point sur les travaux du chemin du Pont du chêne.